

POÉSIE.

LA PETITE JEANNETON.

J'ons vu la Petit Jeanneton
Avec sa jupe de coton ;
Mouchoir noué sous le menton
Ah ! mon Dieu qu'all' était gentille,
On l'attaque avec des bijoux
Alle les regarde endessous ;
De les avoir son pit' cœur gri le
All' ne montre point de courroux :
Mais all' sourit prend un air doux.
Jeanneton, Jeanneton ? Bis.
N'est plus brav' fille. } Bis.

J'ons vu queque tems Jeanneton
Avec un air, avec un ton !
De beaux atours, une maison...
Mais all' n'était plus si gentille
L'or et le plaisir la suivaient,
Et croyant que ça durerait
Oubliait sa triste famille.
Ses pauvres parents gémissaient
Et tout en pleurant se disaient :
Jeanneton, etc.

Depuis j'ons revu Jeanneton
C'était son arrière saison ;
Comme la fleur après moisson
All' n'était plus du tout gentille.
Les galans ont fui tour à tour ;
Plus de richesses, plus d'amour,
Elle a perdu tout ce qui brille
Aussi dit-elle en sanglotant
A sa sœur qu'à déjà quinze ans :
Ah ! Lison, ah ! Lison ? Bis.
Reste brav' fille. }

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX.

COMMENT ON DOIT S'ÉVANOUIR.—L'origine de la claqué aux théâtres remonte aux temps les plus reculés, elle était déjà connue sous Néron, puisque les agens du peuple à applaudir au Cirque le royal gladiateur.

Mais qu'étaient les claqueurs de nos aïeux, auprès de nos Romains modernes ? ... Jadis, pour les théâtres on salariait des bandes de misérables, sans discipline, sans organisation, presque sans vêtements... On peut même se rappeler qu'à la première représentation de *Montano et Stéphanie*, le spectacle fut interrompu par l'arrestation d'un des dilettanti les plus expansifs. La police, malgré ses habits d'emprunt, avait reconnu en lui un forçat libéré... Aujourd'hui les claqueurs sont devenus artistes, leurs chefs ont maisons de ville et de campagne, ils dotent richement leurs filles, dînent chez Véry et se servent pour frapper le signal du chauffage (terme technique) d'un petit bambou court et mince, surmonté d'une magnifique tête en cornaline et or; cela ne rappelle-t-il pas ce condamné de Toulon, auquel on avait accordé une liberté limitée et qui portait son gilet rouge en transparent, sous un autre de velours, et son boulet en or retombant sur une botte vernie ? C'est vouloir encher la honte sous les voiles de la richesse.

Depuis quelque tems le grand art d'influencer le public a subi d'importants perfectionnements ; on a d'abord inventé le *Solitaire*, ce champion isolé, ce grand cri d'enthousiasme qui part spontanément, comme par l'effet d'une commotion irrésistible. On a ensuite le *Rieur*, ce joyeux éclat de rire fait homme qui vient en aide au comique manquant son effet. L'*Inter-rupteur*, ce niais habilement représenté, qui prenant au sérieux les péripéties du drame, veut avertir la victime des dangers de son persécuteur, et interrompt la représentation.

Mais ce que l'on n'avait pas encore imaginé, c'est l'emploi profitable des femmes, dans cette burlesque parodie des sentiments les plus vrais, les plus délicats de l'âme. Mlle Laure Fédora, grande blonde de 30 ans, nous révèle aujourd'hui la manière qu'elle emploie pour pousser à la

roue des effets mélodramatiques, elle exerce la profession de *dame-claqué*.

Le juge de paix.— Mlle Fédora... Vous réclamez soixante francs à M. Villemot.

M. Villemot.—Je représente un auteur connu, et j'ai traité en son nom avec mademoiselle, pour qu'elle se trouvât mal. Eh bien ! l'auteur n'est pas content, il ne veut pas payer, parce qu'il ne l'a pas trouvée bien. (Rires).

Le juge.—Trouver mal, trouver bien ! expliquez-vous plus clairement si vous voulez être jugé.

Mlle Laure Fédora.—Voici ce qui est arrivé... Le client de monsieur vient chez moi un dimanche matin et me dit : j'ai une pièce en cinq actes, qui sera jouée demain aux boulevards.

—Parbleu ! vous en êtes bien capable...—On m'a dit que vous chauffiez assez bien un succès ?... Arrangeons-nous, je crains un désagrément, il vous sera facile de me le sauver....

Le juge.—Quelles furent vos conditions.

Mlle Laure.—Je devais essayer mes yeux au premier acte, sanglotter au second, et me trouver mal au quatrième, le tout pour cent francs par représentations... Moi j'accepte... qu'est-ce que ça me fait... je me charge de m'évanouir si l'on veut à l'*Ours et Pacha* !... encore bien mieux à un drame... mais il m'a pas été possible de m'évanouir cette fois-là... malgré toute ma bonne volonté....

Le juge.—Justifiez vos motifs.

Mlle Laure.—Voilà donc que je conclus le marché, sans m'inquiéter d'autre chose... j'arrive au contrôle, croyant ma place réservée... On me dit : "Votre billet, madame ?" De quoi ? des billets ? que je répons, je n'en use pas !... Alors s'écrie un contrôleur qui était laid comme un fils légitime (on rit), alors, mettez-vous à la queue !... (Hilarité). Comment la queue par 25 degrés de chaleur ! mais dites douc, papa contremarque ! je suis venue pour m'évanouir dans la salle, entendez-vous, et non pas le long des murs. (Rire général).

M. Villemot.—Mon client, présent à ce colloque, s'est empressé de vous faire entrer.

Mlle Laure.—Oui, après 20 minutes d'attente !... Il y avait des dames qui disaient : "Hein ! qu'il fait chaud, je suis capable de me trouver mal."—Ma fois, je pensais en moi-même, je suis ici pour ça... Enfin, j'entre !... Eh bien ! savez-vous où on me fourre ? au troisième rang du balcon !... Ah ça, que je dis à l'auteur, tu te moques du monde, mon petit !... faudra donc que je m'évanouisse sur un petit banc [Rire général].

M. Villemot.—On vous a placée ensuite à l'avant-scène.

Mlle Laure.—C'est vrai !... mais le plus gênant, c'est que j'avais deux voisins qui me faisaient les yeux doux... parole d'honneur, tous les deux. (Rires). L'un était gris comme un rat, l'autre était rouge comme une carotte... Ma foi, j'me dis, toujours à moi-même, les voisins ne se ressemblent pas, de quel côté vais-je me laisser choir ?... Ah ! décidément, j'opte pour le monsieur gris, c'est respectable, c'est bon genre, il passera pour mon père !... (Rire prolongé). Le premier acte commence, c'était bête comme bonsoir ; c'est égal ; je me frotte les yeux infiniment... mon voisin roux disait tout bas : Cette dame a la colle, c'est sûr... Mon auteur, qui était à l'avant-scène vis-à-vis, me faisait avec la main : c'est bien... Second acte arrivant, la scène notée, bon ! je sanglotte comme un nouveau-né !... le monsieur roux m'offre l'*Entre-Acte* pour consolation, le gris maronne entre ses dents... il était de mauvaise humeur, l'auteur présumé de mes jours... Jusque-là tout va bien... mais la

pièce continue... on siffle, on chute, on rit... on dit : ça n'ira pas jusqu'à la fin... Sacristi, que j'me dis toujours à moi-même faut pourtant que je m'évanouisse, n'importe !... J'attends, j'attends encore, v'la que je vois qu'on demande le rideau... attention, que j'pense, profitons du moment... et dès que le rideau descend, je ne perds pas de tems, je ne fais ni une ni deux... je poussa un cri perçant et je me jette sur le gilet de mon voisin gris. [Hilarité générale.]

M. Villemot.—Mais c'était au troisième acte cela ! il fallait attendre au quatrième acte ?... c'est vrai, personne, n'y a fait attention....

Mlle Laure.—h ! si l'on peut dire !... d'abord le monsieur gris l'a bien vu, lui... ce brave vieillard se croyait mort... et le roux donc ?... scélérat de poil de carotte, va, il voulait me délayer ; comme c'est désagréable !... au reste, j'ai bien fait de me trouver mal au troisième, puisque le quatrième acte ne devait pas se jouer, c'est vrai, je n'avais pas envie de tomber en syncope pour les bœcs de gaz...

M. le juge, reconnaissant que le fond du procès est immoral, qu'il a pour but de tromper le goût et d'égarer l'opinion du public, déclare que si les parties ne s'arrangent pas à l'amiable, il demandera la comparaison de l'auteur en personne.

A ce jugement, M. Villemot, jaloux de sauver son client du ridicule, s'empresse de compter à Mlle Laure la somme réclamée.

—ooooo—

EXTRAITS DIVERS.

UN APOLOGUE.—Une lettre d'Alexandre du 7 mai, publiée par le *Globe*, rapporte une conversation curieuse qui aurait eu lieu quelques jours auparavant entre le pacha et un Anglais. Ce dernier disait à Mehmet-Ali que l'arrivée dans le port d'Alexandrie d'une corvette et d'un navire de guerre à vapeur était une chose très significative.

"Je vais vous raconter une histoire, dit le vice-roi. Il y avait autrefois un visir qui, pendant vingt années, avait conduit le même chameau chargé du tapis que la Porte envoie à la Mecque. Après un aussi long service, le chameau obtint sa liberté et le libre usage du champ et du jardin de son maître. Il y avait à la même époque un pauvre homme qui vendait des dattes placées sur une table au coin de la rue où était l'étable du chameau. Le chameau mit un jour en tête sur la table et se mit à manger les dattes. Le pauvre homme, qui ne pouvait le faire retirer à coups de bâton, n'ayant pas la permission de le battre à cause de sa sainteté, commença à faire un grand bruit en frappant avec son bâton sur l'un des bords de la table, afin d'effrayer le chameau et de le faire rentrer dans son étable. Un passant qui vit ce manège, s'adressa au marchand de dattes et lui dit :

"Donne toi un peu de mouvement et retire la table si tu veux sauver tes dattes ; car tout le bruit que tu peux faire n'effrayera pas un animal qui a entendu battre si souvent le tambour quand il portait le sacré tapis à la sainte cité.—Je comprends, dit l'Anglais au pacha, vous êtes le chameau, et vous ne vous laissez pas effrayer par un peu de bruit."

—ooooo—

CARTER ET SON TIGRE.

On lit dans un journal Français :

"Après avoir été long-temps, et impatientement attendu à Cahors, le célèbre dompteur, arrivé dans nos murs depuis seulement quarante-huit heures, promettait une ample satisfaction à notre avidité curieuse. C'était vendredi au soir. Déjà dans un cirque construit à l'avance, Carter avait disposé les nombreux accessoires dont il use forcément dans ses moindres représentations. Tout était prêt pour la première représentation du *Lion du Désert*, et il ne

manquait plus que la permission de nos autorités, qui, par une mesure de haute prudence qu'on ne saurait trop louer, voulant s'assurer par elles-mêmes de toutes les garanties de sûreté possibles, avaient exigé à cet effet, une répétition générale des scènes seulement où les animaux sont en présence du public. Une assemblée d'élite fut donc conviée. Au premier acte de la pièce dont il s'agit, vous savez qu'une lutte simulé, mais effrayante, doit avoir lieu entre Carter et son jeune tigre, qui lui saute à la gorge au moment où, accablé de lassitude ; celui-ci se couche et feint de s'endormir. De sa confiance habituelle, Carter attendait donc son terrible jouteur.

Il arriva en effet, qu'étant, le regard sauté et la gueule béante, puis, prompt comme l'éclair ; d'un bond s'abattit sur sa proie. Ce fut tel, que l'assemblée entière s'effraya tout d'abord. La lutte s'engagea, terrible acharnée, et chacun frissonnait d'épouvante, car bien qu'on sût n'assister qu'à une pure fiction, on eût dit que réellement l'animal étaient aux prises. Malheureusement oui, rien n'était simulé cette fois. La salle entière répondit par un cri unanime à un cri douloureux qui venait de retentir sur le théâtre, suivit bientôt de plusieurs autres cris effroyables. Déjà la scène était rougie de sang, et Carter portait à la gorge de profondes plaies, d'où le sang jaillissait en abondance.

La terreur était dans l'assemblée, et la lutte n'en continuait pas moins. Que faire ? Qui oût osé intervenir sur un pareil champ de bataille ? L'animal, qui, un instant avait paru céder sous la puissance musculaire de son maître, s'anima de nouveau à la vue du sang, et se rua sur l'Américain, le saisissant au bras gauche à la hauteur de l'épaule ; il allait infailliblement déchirer Carter sous ses crocs, quand celui-ci qui, heureusement n'a pas une seule minute perdu son sang-froid, avisant, à quelques pas derrière lui, le marteau d'un machiniste, se traîna, à demi renversé, et toujours le bras saignant dans la gueule du tigre, jusque dans la coulisse, et là, saisissant l'instrument de sa délivrance, il en asséna un coup si violent sur la tête de l'animal furieux, que sur le champ il fut couché par terre et presque sans vie.

"Tout cela eût lieu en moins de trois minutes.

"Ce tigre, dont Carter paraît faire grand cas, ne succombera pas on l'espère ; quant à lui, ses blessures sont excessivement graves ; c'est surtout à la gorge que les plaies sont profondes et dangereuses."

—On écrit de Presbourg (Hongrie) :

Quelques propriétaires ruraux des environs de notre ville viennent d'essayer de fabriquer du sucre de citrouille et cet essai a réussi parfaitement. Vingt-sept quintaux de ce légume produisent un quintal de sucre brut. C'est là une invention de la plus haute importance pour la Hongrie, dont le sol est très favorable à la culture des citrouilles, qui y atteignent une grandeur si considérable qu'il n'est pas rare d'en trouver qui pèsent jusqu'à quatre cents livres.—*Débats.*

—ooooo—

FEUILLETON DU CULTIVATEUR.

Je me souviens qu'étant à la campagne j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse cour qui donnait sur les champs, se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte ; mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante. Plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour un jeune et bon porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne ; le jardinier, la cuisinière la fille de basse-cour sortirent, chacun de

1840
1759
1840
1750

côté, en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut et en sauta sur un fossé pour lui barrer un passage, il se fit une foulure dangereuse qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher et la fille de basse-cour, ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien vingt écus, le linge et le poulain en valaient bien autant. Voilà en peu d'instans, suite d'une fermeture de quelques sous, une perte de quarante écus supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvéniens étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes; cependant quand on saura que le défaut de soins renouvelait de pareils accidens tous les jours et qu'il entraîna finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait bien la peine d'y faire attention.

Say. Traité d'économie politique.

LAURORE DES CANADAS.

MARDI, 28 JUILLET, 1840.

EXILES POLITIQUES!

Le Herald d'hier publie ce qu'il donne pour un extrait d'une lettre qui aurait été écrite à bord du Buffalo, donnant enfin des nouvelles des exilés politiques: le voici:—

« A bord le navire de sa Majesté Anglaise, le Buffalo.

« Hobart-town, Australie, 14 février 1840.

« Nous sommes partis de Québec, le 25 Septembre 1839, avec 141 Accusés Politiques, comme suit: 83 venant du Haut-Canada presque tous Américains, destinés pour la terre de Van Diemen, et 58, venant de Montréal dans le Bas-Canada devant débarquer à Sydney, Nouvelle-Galles.

« Il ne s'est rien passé de remarquable sur notre passage jusqu'à Rio de Janeiro, dans l'Amérique du Sud, où nous arrivâmes le 30 Novembre. Après nous être approvisionnés d'eau et de viandes fraîches, nous reprîmes la mer le 5 Décembre et nous débarquâmes ici le 11 Février 1840.

« Nous avons eu un des passages les plus agréables qu'il fut possible d'avoir, sous le rapport du beau temps et du bon vent durant toute la traversée, et à l'exception de petites rafales accompagnées de pluies, près de la Ligne, nous n'avons eu qu'une fois du gros vent.

« Les accusés, en somme, se sont extrêmement bien conduits, probablement par rapport à la stricte surveillance que l'on exerçait sur eux: ceux des Etats Unis surtout, ne jouissaient pas d'un bon caractère, lorsqu'ils arrivèrent à notre bord, et nous étions sous l'impression qu'ils endureraient la mort plutôt que d'être déportés. Nous avons heureusement découverts à temps un plan de se rébellier contre nous, qu'ils avaient formé à bord; ce qui nous a fait éviter une affaire qui eût été désagréable; et depuis leur a fourni l'occasion de demeurer fort tranquilles.

« Le bruit avait couru lors de notre départ de Québec, que des Américains animés de sympathies pour leurs compatriotes qui partaient par le Buffalo, devaient armer deux petits vaisseaux de Baltimore, pour venir à notre rencontre, mais nous ne les avons pas vus, ni même avons nous vu aucun vaisseau suspect. Nous devons débarquer samedi matin (15 février) les 83 du Haut-Canada, que l'on dit devoir être employés à concasser des pierres etc. pour réparer les chemins. Nous conduisons les 58 Canadiens, à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud; ces derniers sont des gens forts respectables, et ne nous ont pas donné l'ombre de trouble ou d'inquiétude. Nous ferons voile pour cette ville [Sydney] mercredi le 19, et nous espérons que vers la fin du mois, nous serons débarrassés des Exilés et partirons pour la Nouvelle-Zélande, qui est maintenant plus intéressante que jamais.

« Le Buffalo, nous espérons, sera en

Angleterre vers la fin de Décembre prochain. Tout est tranquille ici. Le gouverneur sir John Franklin paraît très populaire.»

Nous espérons que nous aurons des lettres d'eux mêmes avant peu, qui nous donneront des détails plus satisfaisants de leur santé et de leur position!

Dernières Nouvelles.

Nos journaux de Québec sont remplis de nouvelles d'Europe apportées par la ligne Cunard. Voici ce que nous tirons du Canadien:—

Ce matin vers minuit l'Unicorn, parti d'Halifax le 17, entra dans le port, après une montée de quatre jours et demi. Comme nous l'avons supposé le Britannia partit plus tard qu'on l'avait annoncé, savoir le 4 courant au lieu du 2, et il a eu un pas sage de douze jours et demi. L'Unicorn a été retenu une journée dans le Détroit de Canso par la brume. Il part vendredi à 3 heures de l'après-midi, s'étant engagé à être à Halifax le 27 pour remonter Son Excellence le Gouverneur-Général.

Au moment où nous écrivons ceci, nous n'avons pas encore eu nos papiers à la poste, et nous n'avons à notre disposition que l'épreuve d'un feuilleton que la Gazette de Québec fait sortir et contenant les nouvelles que fournit un journal de Liverpool du 4 juillet, que lui a donné le Capit. Douglas.

BILL D'UNION.

La grande nouvelle pour les lecteurs Canadiens, la question de l'Union des Canadas, n'était pas encore définitivement réglée. Le bill était passé dans la chambre des Communes, après une certaine opposition, et il était devant la chambre des lords, avec la perspective d'une opposition beaucoup plus vigoureuse, même d'une défaite, comme on en va juger par le rapport qui suit, de ce qui s'est passé dans cette chambre.

Lord Melbourne, en amenant le sujet, dit que le bill venait devant leurs seigneuries avec la recommandation du conseil spécial du Bas Canada, et par les deux chambres du Haut-Canada, et en outre de ceux qui avaient récemment exercé l'autorité du gouvernement dans ces provinces— de lord Durham et du présent gouverneur général des Canadas; il était de plus appuyé par les suffrages d'une grande portion des sujets de Sa Majesté, exprimés dans des pétitions qui avaient été présentées dans cette chambre et dans l'autre.

Ce bill venait aussi recommandé à la réception favorable de leurs seigneuries par l'opinion de la chambre des communes, où quoiqu'il n'y fût pas passé sans objection ou résistance, il y en avait eu si peu cependant, qu'on pouvait dire qu'il avait reçu l'appui général, sinon unanime de ce corps. Après avoir parlé fort au long en faveur du bill, il conclut par proposer la seconde lecture.

Le Duc de Wellington était opposé à toute législation immédiate sur ce sujet. Il dit qu'il n'était pas nécessaire de régler maintenant la question. Le temps n'était pas arrivé où ils pussent convenablement faire un arrangement. Il désirait prier les nobles lords de prendre plus de temps pour considérer cette question, et de ne la pas trop presser la mesure dans le parlement ni de prendre une décision. Il était sûr qu'on ne devait rien faire avec le bill sans convoquer de nouveau la législature du Haut-Canada, ou il était certain qu'avant que la saison fût passée on trouverait, si le bill était passé, que les ministres seraient forcés de prendre sur eux la responsabilité de suspendre cette mesure à quelque époque future.

Le comte de Gosford parla en faveur de la loyauté de la grande masse du peuple du Bas-Canada, et conclut en déclarant qu'il s'opposerait au bill, sur le double motif qu'il était injuste en lui-même, et entièrement fondé sur de fausses représentations.

A la fin le bill fut lu une seconde fois sans division.

Le 2 juillet le comte de Hardwike donna avis que le mardi, 2 Juillet, il proposerait en amendement à la motion pour aller en comité sur le bill, qu'il fût remis à six mois.

Le 30 juin le comte Gosford présenta une pétition de l'Evêque et du clergé ca-

tholique du district de Montréal, contre l'union des Canadas, et une semblable pétition de 40,000 habitants du district de Québec.

Il est à espérer que les lettres particulières manderont quelque chose de certain ou de très probable sur le sort qui attendait le bill d'union dans la chambre des lords, le 7 courant.

L'amendement proposé au bill de l'enregistrement des votes en Irlande a été négative à la majorité de 275 contre 271. Lord Stanley donna avis qu'il proposerait d'aller en comité sur le bill le 2 juillet.

Courvoisier a confessé être le meurtrier de lord William Russell, et il devait être exécuté le 6 juillet.

Il paraît qu'il ne partira pas de nouveau vaisseau de la ligne Cunard avant le 4 août jour auquel l'Acadia devait laisser Liverpool.

Le British Queen partit de Blackwall pour New-York le 30 juin.

Les derniers rapports commerciaux, représentent le commerce des cotonnades et lainages comme languissants.

Le 2 Juillet, Lord J. Russell donna avis dans la Chambre des Communes qu'il amènerait sur le tapis le Bill des Réserves du clergé du Canada, le lundi suivant, 6 Juillet.

Les Russes étaient débarqués au nombre de 30,000 hommes sur les côtes de la Circassie, et les Circassiens plus aguerris et mieux armés que jamais se préparaient à leur donner une chaude réception partout où ils les rencontreraient.

LE BILL D'UNION.

On verra dans le précis que nous donnons des débats, que la partie du bill qui se rapportait aux Conseils de Districts dans les campagnes, a été retranchée, et le Mercury d'hier dit avoir entendu dire que parmi les changements que le bill a subis dans la Chambre des communes, s'en trouver un par lequel les faubourgs de Québec et de Montréal sont séparés des cités et annexés aux comtés. C'est assez pour faire lever les épaules de pitié. Que n'a-t-on dit clairement que les Canadiens Français de villes ne voteraient pas aux élections? Il y aurait eu là de la franchise et du courage au moins, au lieu qu'un si misérable expédient met à nu la "fraude électorale" repoussée par Lord Durham. L'empire qui est gouverné par des hommes qui peuvent avoir recours à de pareils moyens, est bien à plaindre. On a droit de s'étonner que le peuple de la métropole ne soit pas encore lassé des Whigs et de leurs petitesse. Mais revenons à nos moutons.

On lit dans le Mercury au sujet de l'opposition que le bill d'union a rencontrée dans la Chambre des Lords:—

« Cette opposition ne porte en elle-même aucun caractère de parti, car nous voyons dans ses rangs le Duc de WELINGTON, avec le Comte de GOSFORD et Lord BROUGHAM, et il ne faut pas cacher que les lettres des plus chauds amis de la mesure à Londres expriment de l'inquiétude sur l'effet que peut avoir cette étrange coalition, soit en faisant subir de nouvelles mutilations aux dispositions du bill et en le rendant par là moins efficace, soit en empêchant qu'il ne passe du tout.»

A cela nous pouvons ajouter l'opinion d'un adversaire distingué de la mesure à Londres, et ami des Canadiens, qui est que le bill d'union court le risque d'être rejeté tout-à-fait par les Lords. C'est ce que nous apprenons par le Great Western qui doit partir de Bristol demain, et dont on recevra ici les nouvelles vers le 11 ou le 12 Août prochain. Canadien.

Nous donnerons dans notre prochain N°. le précis du bill d'union des deux Provinces.

Ceux qui sont revêtus du pouvoir tombent dans une grossière erreur lorsqu'ils tentent la voie de la discussion pour justifier l'arbitraire. Elle ne peut avoir d'autre effet que de le mettre dans une plus grande évidence, de le rendre plus odieux, de faire perdre à l'autorité sa force morale, de lui persuader la nécessité d'employer la force brutale, enfin de démoraliser la société toute entière.

FAUX BRUITS:—Il existe de toutes sortes d'êtres dans ce bas monde; c'est pourquoi il arrive aussi bien des choses inexplicables. L'espèce de gens la plus redoutable sont ceux qui controuvent les nouvelles et les propagent—encore quand elles sont indifférentes, elles peuvent amuser sans porter à conséquence, et ne sont alors que le fruit d'une innocente officiosité en faveur de la distraction du public. Mais quand elles ne sont que le calcul d'une basse vengeance, et qu'elles ne peuvent frapper que des innocents, elles doivent paraître bien odieuses aux honnêtes gens. Voici un exemple du jour qui arrive à l'appui de nos réflexions. Une personne de Trois Rivières, venue ces jours-ci à Montréal, n'eut rien de plus pressé que de répandre, à son retour, la fausse nouvelle que Mr. Barthe, Avocat de cette ville, était mort le jour même de son départ, d'un coup foudroyant d'apoplexie. Cette nouvelle, circulant avec la rapidité de l'éclair, de par la petite ville, vint jeter les parens et amis de Mr. Barthe dans le plus triste émoi. L'inventeur du faux bruit eut le front d'assurer tellement la chose que Mr. Barthe vit arriver, hier, en cette ville, un membre de sa famille tout consterné par la nouvelle d'un aussi fâcheux événement, et fut ravi de pouvoir lui assurer en personne qu'il vivait encore pour le bonheur de sa famille, et de ses amis. Cette malicieuse fabrication a été cause qu'un parent de Mr. Barthe a entrepris un voyage bien pénible et précipité, qu'un autre membre de sa famille se ressent sérieusement de l'affreuse surprise qu'on lui causa, et que toute cette famille est demeurée plusieurs jours dans la plus cruelle des inquiétudes et des agitations. Nous avons donc le plaisir d'annoncer aux parens et aux amis de Mr. Barthe, qu'il était en si bonne santé, le jour même qu'on l'a si charitablement tué à trente lieues de Montréal, qu'il composait alors un morceau de poésie nationale que nous donnâmes dans notre dernier numéro. Nous savons que Mr. Barthe a été soumis à plus d'une vexation depuis son entrée au Barreau, mais nous ne nous serions jamais imaginé qu'il avait des ennemis assez méchants et assez stupides pour compromettre jusqu'à la paix et au bonheur de sa famille. Nous espérons que l'imprudent fabricant de la fausse nouvelle n'aura pas lieu de se féliciter d'avoir troublé impunément la paix d'une famille par un mensonge gratuit.

La Loterie Mamouth de la Nouvelle Orléans est-elle avortée, cependant elle nous paraît avoir recouchée d'un assez gentil avorton, d'après le calcul que nous en faisons.

L'énorme programme, ou projet très invitant quoiqu'il ne se soit pas rendu à son terme de maturité laisse encore un bon tourdeau qui n'a été qu'échiné en passant à l'encognoire de Natchez, et probablement que les feux, les ouragans, tremblement de terre, avalanches et inondations du sud ont été la cause de ce funeste accident. Cependant les débris de cette mamouth à demi terme, sont encore bons, nous les ramasserons et nous en formerons un plus bel enfant pour les Directeurs et les Agents, etc. que si il fut naturellement venu à terme,—bien, voyons ce qui en aurait été, si le projet mamouth et sans exemple, fut arrivé à maturité, et, après nous parlerons du résultat du naufrage.

La loterie est ordinairement divisée en trois parties, la première, la valeur ou montant des prix mis dans la Roue, la seconde le montant que l'on veut réaliser pour tel ou tels objets ou fins, et la troisième pour le gain des Directeurs, Agents, leurs employés, dépenses, etc.—disons donc que pour parvenir au projet dont nous parlons il fallait vendre 100,000 billets à 20 dollars pour former un capital de \$2,000,000,00 afin de nous mettre en état d'acheter les propriétés foncières et actions de Banque énumérées dans le programme ou projet, que nous aurions payés un peu, et beaucoup moins que l'estimation des arcades, Hotel Bishop et des autres propriétés situées à la Nouvelle Orléans, et les actions de Banque, etc. qui valent bien cinq ou six piécayans la piastre, le tous formant 600 lots ou prix tel que spécifié sur le projet, montant \$1,500,000 Balance, qui était pour être appropriée aux vues et fins du

projet magnifique et sans exemple, c'est-à-dire pour la completion du Palais de Justice du comté Duval, Territoire de la Floride, . . . 500,000 00

\$2,000,000 00

Ainsi messieurs les Commissaires Lancaster, Hart et Mills, les Directeurs Messrs. Schmidt et Hamilton et nos voisins de New York, Sylvester & Cie., seuls agents, se seraient trouvés payés par la déduction sur l'achat des propriétés foncières de la Nouvelle Orléans, et par l'escompte, assez libérale sur les actions des banques aussi de la Nouvelle Orléans, comme suit.

Premièrement, et suivant la conscience de Messrs. Manoucrier et Cordova, de la N. O., 15 pour cent de déduction sur les deux lots principaux portés au projet à la médiocre somme de \$1,200,000 180,000 00

Au moins encore autant par la conscience des propriétaires, Mettons, ou allouons la même déduction sur les cinq autres propriétés évaluées au projet, 30 pour cent sur 115,000 34,500 00

Escompte sur les actions de Banques 185,000 dont la valeur courante, les ans portant les autres est de cinq ou six piécayons le dollar. 105,500 00

\$2,000,000 \$500,000 00

Déduction, profit, ou indemnité aux Commissaires, Directeurs, Agents, &c. et sur le quel ils devaient payés les Gazetteurs. \$500,000 00

Contrôles des propriétés et actions de Banque, . . . 1,000,000 00 Appropriés à la Législature du Comté Duval, Floride . . . 500,000 00

Voici la loterie partagée en trois . . . \$2,000,000 00

C'est vraiment malheureux pour Messieurs les citoyens du Comté Duval Territoire Floride que ce Monsieur Mamouth, " attrappe nigaud, de la Nouvelle Orléans," ne soit pas arrivé ou rendu à Jacksonville, Floride, même en retardant jusqu'à 1re Décembre, 1840, mais ces années quarante, présage toujours quelques choses de sinistres.

Venons maintenant au naufrage et naufrages Messieurs les Commissaires, Directeurs Agents &c. et calculons comment ils sortiraient du Labyrinthe.

Nous voyons par un certificat signé de Hermogene Cantrelle, Ecuyer, Notaire, sous date de la Nouvelle Orléans du 14 Mars 1840, ce certificat est corroboré par celui du sieur Lucien Hermann, Ecuyer, aussi notaire public, à la Nouvelle Orléans, et Aide-de-Camp du Gouverneur de l'Etat de la Louisiane l'écrivain connaissant personnellement ce monsieur se permet de dire qu'il croit sur caractère intacte. Portant même date du 14 mars 1840, et que lui le dit Lucien Hermann, Ecuyer, a choisi la dite roue pour le dépôt des 67,000 numéros de la dite loterie, et qu'il y a apposé le sceau de son bureau, et a gardé la clef de la dite roue.

Il faut donc qu'à l'époque des certificats des deux Notaires qu'il y est en ce nombre de Billets de vendus pour en mettre un nombre correspondant dans la roue du sort. Donc 67,000, à \$20 chaque. Nous donne la somme de \$1,358,000 00

Bien de bonne fois, nous déduisons 25,000 Billets blancs, car le profit est de 100,000 à \$20 ce qui forme vos \$2,000,000. " Peut être ont ils été mis pour jeter de la poudre aux yeux. . . 500,000 00

Balance qui reste entre les mains des Directeurs, Agents, &c. (car les Billets de la loterie sont comme ceux de la comédie) cash down . . . 858,000 00

Déduit encore la balance que montre Monsieur Schmidt et Hamilton, comme dépense aux banques. . . 60,000 00

\$798,000 00

Il reste encore une balance de sept cent quatrevingt dix huit mille piastres qui permettrait bien aux directeurs etc. de payer au comté Duval de la Floride les. . . 500,000 00

\$298,000 00

Il restera encore, deux cens quatrevingt dix huit mille goudes à séparer entre les gérants, sans que la roue est roulée et que le Bank arcade etc. etc. est changé de monde

Bon moyen pour faire de l'argent pour avantage publique, aux dépens des joueurs de Roulettes aux moins, il faut espérer que nous pauvres imprimeurs n'en souffrirons pas, et que nous n'embarquerons pas dans la Banque avec les Spéculateurs de New-York, à la Floride.

Ne pourrions nous pas faire loterie ici, afin de

procurer gratis à nos Habitants des Sleighs, Yankee; pour l'hiver, et du Roulage à Canon pour l'été, afin de ne pas casser ou tordre le col du chétif Poulet, et de sa Caravane Spéciale ? dites moi ?

Mr Thomson est arrivé le 9 à Halifax, et doit être de retour à Québec sous peu de jours. Immédiatement à son arrivée à Halifax son excellence s'est chargé du gouvernement, et devait convoquer la législature. Les lieutenans-gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de Prince-Edouard s'étaient réunis à Mr. Thomson pour conférer sur les affaires des colonies.

—000000—

Opposition. Le Charlevoix a nous dit-on, fixé ses prix pour la saison, comme suit : Dans la chambre, 15 shellings; sur le devant, 2s. 6d. Il paraît que les autres Steamboats de la grande ligue, vont aussi réduire leur prix. Le Charlevoix a subi quelques réparations et est en état maintenant de voyager aussi commodément qu'aucun des autres bateaux à vapeur et il ne remarquera jamais, ce qui est d'un avantage inappréciable pour les passagers. En outre, on sait que le Charlevoix n'en cède à aucun steamer du fleuve pour la vitesse.

Aux Correspondants.—E. L. P. est remis faute de place. "Un autre Paroissien," ne peut-être admis, pour plusieurs raisons. La première, c'est que l'auteur n'a point donné son nom; la seconde, cette affaire a déjà été prise sous les yeux du public, ce ne serait qu'une répétition. De plus, il y a certain passago qu'il vaudrait mieux laisser dans l'obscurité.

—000000—

DISTRIBUTION SOLEMNELLE DES PRIX AU COLLEGE DE ST. HYACINTHE, 22 Juillet, 1840, P. M.

—0—

RHÉTORIQUE.

Excellence.—Prix, Ed. Braun. Amplification Française.—1er prix, Ls. Lacoste, 2d. p. Ed. Braun. 1er accessit, Auguste Seguin. Version Latine.—1er prix, Ed. Braun, 2d prix Azarie Ménard, 1er accessit, Henry Paré, 2d a. Isidore Desnoyers, 3ème a. Ed. Leblond.

Thème Latin.—1er prix, 2d. p. Ed. Braun, 1er acc. Azarie Ménard, 2d Henry Paré, 3ème acc. Edmond Leblond.

Explication Latine.—Prix exæquo Edmond Braun et Isidore Desnoyers, 1er acc. A. Ménard, acc. Louis Dupré.

Récitation de Rhétorique.—Accessit proximo, P. Desnoyers.

Histoire d'Angleterre.—Prix, L. Lacoste. Accessit, I. Desnoyers.

Version Grecque.—1er prix, Az. Ménard, 2d p. E. Braun. Accessit, 2d acc. Ls. Lacoste, 3ème acc. H. Paré.

Explication Grecque.—Prix, I. Desnoyers. 1er acc. Az. Ménard, 2d acc. E. Braun.

Anglais. Excellence.—Prix, E. Braun, 1er acc. I. Desnoyers, 2d acc. Ed. Leblond.

Version Anglaise.—Prix, I. Desnoyers, 1er acc. E. Braun, 2d acc. Az. Ménard.

Thème Anglais.—Prix, E. Braun. 1er acc. I. Desnoyers, 2d acc. Gabriel Letourneux.

Récitation de Grammaire Anglaise.—Prix, I. Desnoyers, 1er acc. Isaac Marchessaults, 2d acc. L. Lacoste.

BELLES LETTRES.

Excellence.—Prix, Michel Thifault. Amplification Française.—Théodore Chagnon, 2d. p. Michel Thifault, 1er acc. Norbert Bérard, 2d acc. Pierre Benoit, 3ème acc. Alcides Phaneuf.

Version Latine.—1er prix, M. Thifault, 2d. prix. P. Benoit. 1er acc. A. Phaneuf, 2d. acc. N. Bérard, 3ème acc. Alfred Spink.

Thèmes Latin.—1er prix, M. Thifault, 2d. prix. A. Phaneuf, 3ème acc. proximo, P. Benoit, 2d acc. A. Spink.

Explication Latine.—Prix M. Thifault, 1er acc. P. Benoit, 2d. acc. Hilaire Blanchard, 3ème acc. Léon L'hérault, 4ème acc. A. Spink.

Récitation des Belles-Lettres.—Prix Exæquo, Joseph Armand, Toussaint Dufresne, acc. Thifault.

Versification Française.—Prix, M. Thifault, 1er acc. A. P. Benoit, 2d. acc. I. Armand.

Histoire de France.—Prix, P. Benoit. 1er acc. Exæquo. M. Thifault et T. Dufresne, 2d acc. A. Phaneuf.

Version Grecque.—1er prix, M. Thifault, 2d. p. A. Phaneuf. 1er acc. proximo, P. Benoit, 2d. acc. A. Spink, 3ème acc. H. Blanchard.

Explication Grecque.—Prix, M. Thifault. Accessit, P. Benoit et H. Blanchard.

VERSIFICATION. Excellence.—Prix, Casimir Papineau. Version Latine.—1er prix, Casimir Papineau, 2d prix Charles Laberge. 1er acc. Maxime Peit, 2d. acc. Ed. Fabre, 3ème acc. Joseph Benoit.

Thème Latin.—1er prix, C. Papineau, 2d prix, M. Peit, 1er acc. E. Fabre, 3ème acc. L. Delorme.

Vers Latins.—Prix, C. Papineau, 1er acc. L. Delorme, 2d acc. Dominique Dufort, 3ème acc. Charles Prince.

Arithmétique.—Prix, Frédéric Jenks. 1er acc. E. Fabre, 2d. a. M. Peit.

Récitation, Versification Latine.—Prix, F. Jenks, 1er acc. E. Fabre, 2d a. M. Peit

Histoire Ancienne.—Prix, F. Jenks, acc. C. Prince.

Géographie, Asie, Afrique, Océanie.—Prix, I. Jenks, acc. E. Fabre.

Anglais, Excellence.—Prix, I. Jenks, 1er acc. C. Papineau, 2d a. E. Fabre.

Grammaire Anglaise.—Prix Jenks, 1er acc. E. Fabre, 2d Papineau.

ELEMENS LATINS.

Excellence.—Prix, Boniface Craig, 1er acc. Toussaint Brodeur, 2d acc, Jean Prince, 3ème acc, Hercule Paradis.

Version Latine.—1er prix, B. Craig, 2d prix Ed. Perry, 1er acc, J. B. Archambault, 2d acc, T. Brodeur, 3ème acc, Napoléon Mignault.

Thème Latin.—1er prix, B. Craig, 1er acc, N. Mignault, 2d acc, J. B. Archambault.

Arithmétique.—Prix, J. B. Archambault 1er acc, N. Mignault, 2d acc, B. Craig.

Grammaire Latine.—Prix, Charles Picard, 1er a, Théophile Durocher, 2d a, J. B. Archambault.

Histoire des Empereurs.—Prix Charles Picard 1er a, J. B. Archambault, 2d a, B. Craig.

Géographie, Amérique, Europe.—Prix, J. B. Archambault, 1er a, C. Picard, 2d a, T. Brodeur.

Anglais. Excellence.—Prix, E. Perry, 1er acc. A. Ponthaléon Cadieux.

Thème Anglais.—Prix, Bernard Kennedy, 1er acc. Ed. Perry, 2d. acc. P. Cadieux.

ELEMENS FRANÇAIS.

Excellence.—Prix, Louis Normandin. Thème Français.—1er prix, L. Normandin, 2d. prix, Paul Leblanc, 1er acc. Honoré Audet, 2d acc. Auguste Papineau, 3ème acc. Honoré Charles Letourneux.

Arithmétique.—Prix, Louis Normandin, 1er acc. P. Leblanc, 2d acc. Léon Langelier, 3ème acc. C. Letourneux.

Récitation de Grammaire Française.—Prix, N. Audet, acc. proximo, Langelier.

Histoire Sainte.—Prix, Isaac Boudreau, 1er acc. L. Langelier, 2d acc. L. Normandin, 3ème acc. C. Letourneux.

Géographie, préliminaires.—Prix, L. Normandin, 1er acc. exæquo, H. Audet et I. Boudreau, 2d acc. P. Leblanc, 3ème acc. Théophile Beauregard, 4e acc. L. Langelier, 5e acc. C. Letourneux, 6e acc. Auguste Papineau.

Anglais. Excellence.—Prix, L. Normandin, 1er acc. C. Letourneux. 2d acc. Lucien Letourneux.

Récitation de Grammaire Anglaise.—Prix, A. Papineau, 1er acc. L. Langelier, 2d acc L. Letourneux.

DESSIN.

1er prix, U. Lacoste, 2d p. Az. Ménard 3e p. F. Jenks, 1er acc. Erasme Malhiot, 2d Philbas De Boucherville.

Rien ne caractérise mieux la tyrannie de ceux qui sont revêtus du pouvoir que l'influence qu'ils prétendent exercer sur l'autorité judiciaire, surtout en matière criminelle.

—000000—

Le tonnerre est tombé ces jours à St. Thomas, et a commis plusieurs dégâts. A St. Pierre il a tué un cheval, et il est tombé sur la maison de MM. Paul Boulé, Charles Blanchet et Jacques Morin, sans causer de notables dommages; à St. Thomas il a brisé une cheminée chez M. Dupuis, et chez M. Boulé il a brisé un chaudron qui était dans la cheminée, et il a démolé la cheminée de M. X. Carron. Ib.

CORRESPONDANCES. [Pour l'Aurore des Canadas.]

MR L'EDITEUR, Une communication, insérée dans vos colonnes du 14 du courant, à propos du tapage tranquille de Trois-Rivières, et d'une requête au Dr. Kimber, pourront donner lieu à quelque quiproquo. L'Aurore des Canadas ayant une grande circulation, même à l'étranger, tout le monde n'est pas obligé de savoir qu'il y a deux Docteurs Kimber en Canada. Quoi qu'il en soit, tant dans le public, cependant je tiens à mes principes. Or les deux Drs. Kimber sont des hommes d'opinions bien différentes. Je prierais donc l'auteur de la susdite communication, s'il revient à la charge, d'ajouter au nom de famille les initiales des noms de Baptême. Cela pourrait empêcher de confondre les deux individus. Le Dr. Kimber établi à Trois-Rivières a pour prénoms René Joseph et le soussigné fixé à Chambly est

TIMOTHEE KIMBER. Chambly 18 Juillet 1840.

MARIAGE. A l'Assomption, par le révérend messire Labelle, curé du lieu, le docteur Lafontaine, de Berthier, à demoiselle Marie Eugénie Caseneuve, fille aînée du docteur Caseneuve, de l'Assomption.

DECES. En cette ville, vendredi, 24 du courant, à l'âge de 14 mois et 10 jours Delphino Egérie, enfant unique de Mr. J. P. Boucher-Belleville.

A Itamamion, Côtes de Labrador, le 29 mars dernier, après une maladie de quatre jours, à l'âge de 78 ans, sieur Pierre Hamel, frère de feu M. V. Hamel. Il était le doyen des Côtes du Nord, y ayant résidé depuis 62 années.

ANNONCES.

VENTE A L'ENCAN. PAR J. D. BERNARD. AUJOURD'HUI,

Vente considérable de Marchandises endommagées et non endommagées. AUX magasins du Soussigné, MARDI prochain le 28 du courant. Par Catalogue, sera vendu, sans réserve, pour être divers comptes. Le contenu de TRENTE BALLOTS de MARCHANDISES de GOUT et D'ETAPE, convenable pour la présente et prochaine saison.

—AUSSEI— Pour le compte de ceux qui y sont concernés:

- 6 Balles coton gris,
- 2 do bouragan,
- 3 do indiennes,
- 2 do flanelle rouge et blanche
- 1 do serge croisée verte (Buckling).
- 2 Cuisées draps, casimires tucés
- 1 do toile d'Irlande fine.
- 3 do culottes bouragan,
- 1 do do jenetie rayée,
- 1 do gilets bouragan,
- 2 Balles couvrepieds couleur,
- 9 pièces tapis de toile peinte pour plancher.
- 2 Balles toile d'Ecosse de 4/4,
- 1 do do int. Russie.
- 1 do tapis Riddennister,
- 2 do int. étoffe du pays supérieur.

—SEMBLABLEMENT— Un envoi de MARCHANDISES appartenant à deux faillites, formant un assortiment général, comme il est généralement tenu chez les détailliers de Marchandises Sèches.

Les Catalogues seront près le jour de la Vente. CONDITIONS LIBERALES. La vente commencera à UNE HEURE. J. D. BERNARD. 24 juillet, 1840.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vien' encore de recevoir quelques caisses de LIVRES et de GRAVURES, contenant LIVRES de Piété, Droit et Médecine, Magasins Pittoresque et Universelle etc. etc. etc.

—AUSSEI— GRAVURES DU CHEMIN DE LA CROIX, DE LA Médaille et de Ste. Philomène.

—DEPLUS— MEDAILLES DE LA STE. VIERGE ET DE SAINTE PHILOMENE.

Il attend incessamment des nouvelles Caisses de LIVRES, GRAVURES etc. Le Soussigné invite fort ses pratiques à venir visiter sa belle collection.

Il se chargera de faire exécuter toutes espèces de demandes que l'on voudra bien lui confier soit en France, soit aux Etats-Unis.

Il offre aussi à vendre une douzaine de beaux TABLEAUX D'EGLISE PEINT A L'HUILE, a des prix extrêmement réduits et à un long crédit. E. R. FABRE. Rue St. Vincent, (vis à vis l'audience) 3me Porte à droite en descendant la rue. Montréal 17 juillet 1840. 1m-23.

NOUVELLEMENT arrivé et à vendre chez J. D. BERNARD, Rue St. Paul.

UN ORNEMENT d'église broché or et argent blanc et rouge. Un grand CHEMIN de CROIX peint sur toile et en couleur. Eau de vie de France 1er qualité, en petit fût, convenable pour les familles.

Fromage de Roquefort, ditto Permésan. Eau de vie d'Endaye en caisses d'une douzaine; aussi quelques parasoles français. Montréal, 20 juillet. 1m-24.

A VENDRE, 1200 PIERRES A MOUDRE FRANCAISES. J. D. BERNARD. 17 Juillet, 1840. j.-23.

AVERTISSEMENT.

E. Soussigné chargé par PROCURATION, de régler les affaires de Mr. MICHEL COURSOLES, marchand à St. Aimé, requiert toutes personnes endettées envers le dit Michel Coursolles, de payer ou composer immédiatement avec lui, et celles à qui ce dernier peut devoir de transmettre le montant de leurs créances dûment attestées, sous le plus court délai.

A. MASSUE, Junr.
Procureur.
j-25.

St. Aimé, 20 Juillet, 1840.

L'INSTITUTEUR de la paroisse de Lacadie résidant à Blairfinnie, désire trouver comme PENSIONNAIRES quelques jeunes gens depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 16. L'éducation comprendra le latin, le grec, le français et les mathématiques.

Pour prendre des renseignements s'adresser à M. CREVIER, Curé de la paroisse.
On peut aussi connaître les conditions en s'adressant à ce Bureau.
j-25.
24 juillet, 1840.

PROPRIETES DE GRANDE VALEUR.

CETTE partie de la propriété appartenant à la succession de feu CHARLES COTE écuyer, dont la vente est annoncée chez le Sheriff pour le QUINZE de Septembre prochain, est bien digne de l'attention du public. Elle se compose de DEUX superbes bâties en pierre, dont l'une toute neuve en pierres de taille formant l'encadrement des rues Notre Dame et St. Jean, divisée de manière à accommoder deux familles avec chacune un MAGASIN dans l'étage inférieur, et une voute en pierres en arrière; l'autre bien connue sise sur la rue St. François Xavier, ci-devant occupée par la Banque de la Cité, avec une voute audessous. Comme le commerce en général s'étend rapidement dans cette partie de la ville, ces deux propriétés sont vraiment propres à attirer l'attention du public.

Montréal 20 Juillet 1840. j-24.

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer au public, qu'il occupe maintenant le vaste et bel HOTEL NELSON

SUR LE

Marché Neuf de cette Ville,

et qu'il y est pourvu de toutes les commodités possibles pouvant, en tout temps, fournir de superbes SALLES DE DANSE, UN THEATRE dans l'intérieur de l'établissement, ayant des CHAMBRES garnies et très propres, et tout espèce de rafraichissements, de manière à pouvoir satisfaire, à tous égards les personnes qui désireraient prendre la PENSION, ou ne prendre que leurs REPAS. L'établissement est très central, et avoisine les bureaux publics.

LEON DUFRESNE.

Montréal 8 juillet, 1840. m.-20

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES EXERCICES LITTERAIRES de ce Collège auront lieu en trois séances, dont la première MERCREDI après MIDI le 29, et les deux autres jeudi, le 30 du présent mois, après quoi se fera la distribution solennelle des prix de l'année. La rentrée des Elèves aura lieu MARDI, le premier de Septembre prochain.

ETIENNE NORMANDIN,
Prêtre Directeur.

16 Juillet 1840.

CHEMIN DE FER ENTRE MONTREAL ET KINGSTON.

POUR être publié par F. C. CAPREOL, (aussi vite que possible après que l'arpentage sera complété) une MAPEMONDE de parties des provinces Hautes et Basses, qui contiendra le PLAN et l'ARPENTAGE de la route proposée du chemin de fer intentionnel de Capreol, pour le transport des passagers et marchandises de Kingston à Montréal. Le plan et l'arpentage montreront les sections, etc. du chemin de fer, et seront accompagnés d'un rapport imprimé sur la mise en opération de la route. L'arpentage, etc. sera surveillé par ROBERT A. MAINGY, écuyer, Ingénieur civil et mineur.

Prix, cartes coloriées avec rapport £0 10 0
do unies do 0 5 0

Des souscriptions au Plan ci-dessus seront reçues chez MM. STANTON et ROWSELL, à Toronto; à tous les Bureaux de Poste dans chaque province, chez FREDERICK C. CAPREOL, No. 144 rue King, à Toronto:—
Lettres, franchises de port.
Toronto, 21 mai, 1840.

Les Editeurs des papiers nouvelles qui copieront l'annonce ci-dessus pour quelque temps, et enverront une copie de leur papier recevront une carte coloriée.

LE Soussigné informe le public qu'il est seul chargé de retirer les crédits de la société qui a ci devant existé entre lui et TOUSSAINT CREVIER, et qu'à défaut par les débiteurs de la dite société de venir payer sans délai le montant de leurs comptes respectifs, ils seront poursuivis.

AMABLE LAURENT dit LORTIE.

Montréal, 8 juillet, 1840. i-20

AVIS.

LES affaires faites dernièrement au nom de M. WHITE à son MAGASIN de FER FERRANterie, PEINTURE &c. seront pour la future faite au nom M. WHITE & CIE, au No. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçus, et exécuter avec attention et ponctualité.

M. WHITE & Cie.

12 mai 1840. j-4

VIS PUBLIC.

R. COURCELLES CHEVALIER,

MARCHANT TAILLEUR.

Rue St. Paul, No. 71.

REMERCE infiniment le public et ses amis en général pour l'encouragement libéral qu'il m'a reçu depuis mon établissement comme MARCHANT TAILLEUR et à l'honneur de les informer qu'il occupe toujours une partie de la maison de M. OSTEROUT, sur la rue St. Paul, portant le No. 71, et qu'il est maintenant en possession de draps superflins, et autres: casimirs dans le dernier goût, des superbes satins français; finalement, il est assorti de manière à rencontrer les goûts et satisfaction de tous ceux qui voudront bien l'encourager ayant à son service un nombre suffisant d'ouvrier pour exécuter avec ponctualité tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier.
Montréal, 26 juin, 1840. m-17.

Nouvelles Marchandises Sèches.

LE Soussigné reçoit actuellement par le Great Britain le Glasgow et le Toronto de Londres, et attend sous peu de temps par les vaisseaux le Courrier, le Benjamin Hart et autres, et offre en vente les marchandises suivantes:

Draps et Casimirs, Soieries, Toiles, Cotons, en Ballots et en caisses, Chaussures pour Dames, de toutes sortes; fleurs artificielles, Parasols et Parapluies, Châles de Cachemire, de Laine, de Soie, de Chenilles à la mode, Chapeaux de Pailles de Poicane et autres, Coiffes et Passes; aussi un grand assortiment de gants de soie, Kid, et autres, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et un grand nombre d'autres effets trop considérables pour être détaillés.

Il offre aussi en vente une grande quantité de Marchandises Françaises, tels que Cols pour Messieurs, Soieries, Rubans, Gants de Kid, de Soie et autres.

Ces effets ayant été choisis avec un grand soin par le soussigné en Angleterre, en Irlande et en Ecosse, il peut en garantir la qualité et la bonté et en disposer à un aussi bas prix qu'aucun autre Marchand détailleur ou en gros.

Le soussigné tient ses routes pour Marchandises en gros à l'entrée de la rue St. Charles Borromée, vis-à-vis la demeure de C. C. S. de Bleury, écuyer.
FELIX MERCURE,
Vis-à-vis le Palais de Justice,
Rue Notre Dame.

19 Mai 1840. b m-6

FONDS DE MAGASIN CONSIDERABLES.

LE Soussigné offre en vente son ANCIEN FONDS de Magasin qui se compose d'un assortiment général de Marchandises Sèches; en outre une grande quantité de Hardes faites propres pour attirer l'attention des Marchands du Haut-Canada ainsi que ceux de cette ville.

1000 Paires Pantalons de Drap, Bouragan, &c.
500 Habits et Surtouts do do do
100 Douz. Vestes et chemises,
50 Douz. Manteaux de McIntosh imperméables.

FELIX MERCURE,

Vis-à-vis le Palais de Justice, ou à ses routes, rue St. Charles Borromée.
19 Mai 1840. b m-6

AVIS.

Il est attendu chaque jour de Bordeaux directement par le Brick Indus, un assortiment considérable de MARCHANDISES FRANCAISES composées de:

Parfumeries diverses et savons à odeurs
Fleurs de Paris et Plumes pour chapeaux
Miroirs de qualité supérieure
Satins unis, et façonnés; Gros de Naples unis et façonnés Dentelles et Bélonnes, voiles et fichues au dernier genre, gants de Paris Rubans, Musique Française, chaussures de tout genre pour homme et pour femme. Porcelaine unie et dorée.
Bouillons, Vinaigre, Champagne, Liqueurs, fruits à l'eau de vie, au sirop, au vinaigre, moutarde, sirops, huile, amandes, noisettes, noix, vermicelle, macaroni, eau de vie blanche, ditto Martell Otard, Dupuy & Cie très vieux en bouteilles et en fûtailles, fromage gruyère.

Vins de madère, Alicante, Malaga, Sherry, Paret, Marsala, Porto, Rota, Chypre, Macédoine, Tokay, Chateau Lafitte, Chateau Latour, Hermitage, Frontignan &c. &c.

Prunes en Cartons, demi Cartons, Boites de Zinc et une variété d'autres articles.

Les articles ci-dessus mentionnés pourront être visités lorsqu'ils seront arrivés aux magasins de M. J. D. Bernard, rue St. Paul.
HENRI FORSANS.
26 mai 1840. j-8.

MOULIN A CARDER.

MR. FELIX PLANTE ayant établi un MOULIN A CARDER et à FOULER au pied du courant St. Marie, maison voisine de la traverse de Mr. White, offre ses services à ses amis et au public en général.

Toutes commandes seront exécutées sous le plus court délai possible et à des prix modérés.
Montréal, courant St. Marie. j
18 Juin 1840. t-15-p

L'AUORE DES CANADAS.

CE JOURNAL ayant une grande circulation tant dans nos villes que dans nos campagnes le propriétaire soussigné sollicite le patronage de Messieurs les Marchands et du public en général, pour toute annonce commerciale ou autres. Une déduction libérale sera faite à Messieurs les encanteurs, ainsi qu'à ceux qui donnent beaucoup d'annonces. Jours de publication, le Mardi et le Vendredi matin.

F. CINQ-MARS,

Bureau de l'Aurore, } Rue St. Paul.
9 Juin 1840. }



DOCTEUR MEILLEUR,

FAUBOURG ST. LAURENT,

Grande Rue, No. 98.

5 juin 1840. y-11

LE DOCTEUR MOLL,

RECEMMENT arrivé de Philadelphie, où il a pris les degrés de Docteur en Médecine, et deplus licencié du BUREAU MEDICAL de Montréal, prévient le public et ses amis, qu'il a ouvert son office à l'entrée de la Rue Bonaventure, vis-à-vis Mr. H. LEPAGE, Marchand Epicier.
5 juin, 1840. y-11

A VENDRE OU A LOUER

AU petit Village de Repentigny sur la rivière de L'Assomption, une superbe MAISON bien située, pour le commerce avec une BOULANGERIE et autres dépendances, à la fourche de quatre chemins; autrefois appartenant à HIPOLITE VINET.

Pour les Conditions s'adresser à JOSEPH DESCHAMPS sur les lieux. Il donnera possession immédiatement.
15 mai, 1840. j-5.

VOLE! — Mardi dans la nuit, le 7 juillet courant, aux environs du village de Laprairie, un CHEVAL, sous poil blanc, âgé de 8 ans, de moyenne taille. Une récompense généreuse sera donnée à toutes personnes qui en donneront des informations, ou le feront recouvrir.

MARTIN SENECAL.

Laprairie, 11 juillet 1840. b-22.

A VENDRE

OU A ECHANGER POUR UNE MAISON DE VILLE.

UNE TERRE qui par sa proximité du village de Laprairie, offre de grands avantages. Pour plus ample information, s'adresser à L. D. ROCHON Ec. Avocat, rue St. Vincent, à Montréal.
—6 Mars, 1840. i-89.

RETOURS ou rapports de quatre des juges de paix en conformité de l'Ordonnance 2e Victorin Chap. 20. et toutes autres espèces de formules et de blancs en Français et en Anglais pour les magistrats, la police, les notaires et les huissiers à cette imprimerie.

JOHN LOVELL.

Rue St. Nicolas,
Montréal 26 octobre 1839. }

LOUIS PERRAULT tient toujours en main à son IMPRIMERIE, ancienne place du VINDICATOR, des

BLANCS,

imprimés sur excellent papier, et rédigés avec le plus grand soin, à l'usage des Avocats, Notaires, Arpenteurs, Huissiers, &c.
Montréal, 24 Mars 1840. .94.

A VENDRE.

TOILES à BLUTEAUX de Blackmore.

Par J. D. BERNARD, Agent.

Montréal 8 mai 1840.

AVIS PUBLIC.

JEAN B. MAILLET, à l'honneur de prévient les Canadiens qui voyagent aux Etats-Unis, qu'il a ouvert une MAISON DE PENSION et AUBERGE, dans la ville de Burlington, rue Champplain, où les voyageurs trouveront toutes les commodités désirables, on leur fournira aussi tous les renseignements sur les routes, et on leur indiquera les places, où ils trouveront de l'ouvrage le plus à leur avantage.
Burlington, Vermont, 9 Mai 1840.

MAISON DE PENSION. LES DAMES DAVID,

PRENNENT la liberté d'informer les personnes qui viennent au Village de St. HYACINTHE et celles qui désireraient placer leur enfants au Collège, qu'elles pourront trouver chez elle, Maison voisine de Mr. Frs. Paul, une bonne TABLE et de très bonnes Chambres. Elles prendront aussi des pensionnaires au mois. On trouve aussi de bonnes remises pour les voitures.
St. Hyacinthe, 18 Mai, 1840. i m-6

ECRITS POPULAIRES DE FRANKLIN,

A VENDRE PAR

E. R. FABRE.

Prix.—8 Sols la Brochure.

—28 Avril.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE,

LE PROCES COMPLET

DE LA REINE vs JALBERT.

Ce Pamphlet contient près de 90 pages

Prix:—30 Sous.

AVIS.—Toutes personnes nous fournissant SEPT abonnés avec Paiement, recevront une agence, et un numéro *Gratis*. Le prix de la souscription est de DIX shillings à la ville, et QUINZE shillings si on le reçoit par la Malle.

JOHN GRIFFITH.



BOUTIQUE de MEUBLES de ménage et MAGASIN de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde porte au nord de la nouvelle Maison de Douane en GROS et en DETAILS.

J. G. a en mains une grande variété de Chaises à la mode à fonds en canne, en joncs et à la façon Windsor, ainsi que tables, couchettes, lave mains, &c. &c.

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchisseurs, mastics pour tableaux de vitre et autres, du blanc, puis une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les plus raisonnables.

Peinture de maison et d'enseigne, et vitrage exécutés élégamment.

Factorerie au faubourg Québec, près la Tannerie de Galt.
3 Avril, 1840. j-97.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT près de l'église de la paroisse de St. Jacques, sur lequel est érigée une jolie MAISON et BOUTIQUE de forgeron y adjacente, le tout très bien peinturé, fini et en neuf. Il y a en outre une bonne écurie, puit &c. La position est des plus belles, étant élevée et ayant une vue dominante sur le village du lieu. Cette place offre beaucoup d'avantage à une personne de métier ou de profession qui aurait besoin d'un établissement à bon marché et dans la paroisse la plus peuplée de la Province. Le tout dépendant de la succession de feu LOUIS MARION fils. Pour les conditions, qui seront faciles, s'adresser aux soussignés.

JOSEPH BRIEN DESROCHERS,

Exéc. Test.

J. DUFRESNE, n. p.

St. Jacques 22 Mai 1840. j-8.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu LOUIS MARION, fils, en son vivant forgeron de la paroisse de St. Jacques, sont priées de les faire connaître aussitôt que possible; et ceux qui peuvent lui devoir sont requis de payer sous quelque jours, au Notaire soussigné, ou à l'exécuteur testamentaire, si il veulent éviter des frais.

JOSEPH BRIEN DESROCHERS,

Exéc. Test mental e.

J. DUFRESNE, n. p.

St. Jacques 22 Mai 1840. j-8.

ON A BESOIN

A CE BUREAU,

DEUX JEUNES GARCONS. Munies de bonnes recommandations POUR VENDRE CE JOURNAL.

EN vente chez LOUIS PERRAULT. LA CUISINIÈRE CANADIENNE, &c. Prix: UN ECU.

Le même ouvrage se trouve aussi chez E. R. FABRE, Rue St. Vincent.

CONDITIONS DU JOURNAL.

Ce journal se publie deux fois la semaine: le MARDI et VENDREDI matin. Le prix de l'abonnement est de dix chelins par année outre les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration de semestre.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, . 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, . . . 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1ere. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, . . . 10d.

Au-dessus de dix lignes: 1ere insertion par ligne, 4d.

Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le Bureau de L'AUORE DES CANADAS est établi Rue ST. PAUL, près la maison de Douane. Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, *Francs de Port*, à F. CINQ-MARS, propriétaire de l'Aurore des Canadas.

AGENS.

Québec, Mr. CHARLES DION.
Trois-Rivières, Mr. J. B. LAJOIE.
St. François, Mr. DE ST. FRANÇOIS.
Deschambault, Mr. T. MARCOTTE.
St. Grégoire, JOSEPH PRINCE, Ec.
Nicolet, CHARLES GIROUX, Ec.
Gentilly, ADOLPHE STEIN, Ec.
Machiche, M. RICHER, Ec. M. P.
Berthier, A. D. BONDY, Ec. M. P.
L'Assomption, ISIDORE ROY, Ecuyer.
St. Jacques, J. DUFRESNE, Ec.
St. Hyacinthe, Mr. CADORETTE,
St. Ours, Mr. J. LUSIGNAN.
St. Denis, Mr. LOUIS PAGE,
St. Antoine, Mr. TH. GAUTHIER,
Varennes, E. D. BEAUDRY, Ec.
Boucherville, JOS. WEILBRENER, Ec.
Laprairie, Mr. — CHARLEBOIS.
St. Césaire, Mr. PIERRE PRATTE,
St. Pie, W. H. BONDY, Ecuyer,
St. Eustache, W. H. SCOTT, Ecuyer,
Rigaud, M. P. FOURNIER, Mr. P.
Lacadie, Mr. JOS. O'CLAIRE

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Paul, demeurant rue Capitale, près du vieux Marché.